

**Partie réservée à ContactTER**

N° client

Km  Valable jusqu'au  /  /

**A remplir par le demandeur (en majuscules au stylo bille noir) Tout dossier incomplet ou raturé ne pourra être traité**

\* (1)  Mademoiselle  Madame  Monsieur Né(e) le\*  /  /   
JOUR MOIS ANNEE

Nom\*

Prénom\*

Téléphone (2)  Domicile  Téléphone (2)  Mobile

e-mail (2)

Appt, Esc, Etage

Bât, Imm, Rés

N° et Voie

BP, Lieu dit

Code postal  Ville

Gare domicile  Gare lieu de travail

Réseau(x) urbain(s) (3)  domicile  lieu de travail  domicile+lieu de travail

**Depuis combien de temps utilisez-vous un abonnement de travail? (1)**  
 c'est la 1ère fois  moins de 1 an  entre 1 an et 5 ans  plus de 5 ans

**Utilisez-vous le plus souvent un abonnement ? (1)**  
 mensuel  hebdomadaire

Collez ici votre photo  
d'identité  
35 x 41 mm  
Fond neutre  
Non utilisée  
Non scannée  
Non photocopiée  
suivant la norme  
ISO/IEC 19794-5 de 2005  
type carte d'identité

**SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'ABONNEMENT PASSEO MENSUEL**

Je ne souhaite pas que la SNCF utilise mes coordonnées pour recevoir des informations commerciales

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales du tarif

DATE:  SIGNATURE:   
(obligatoire) (obligatoire)

**ATTESTATION A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR (en majuscules) (4)**

Société (5)\*

Bât, Imm, Rés

N° et Voie

BP, Lieu dit

Code postal  Ville

certifie employer le demandeur  Lieu de travail   
 indiqué ci-dessus

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ signature

Attestation valable 12 mois

- (1) cocher la case utile
- (2) Ces informations permettent à la SNCF de vous communiquer ses offres commerciales et promotionnelles par voie électronique
- (3) cocher la case correspondant au(x) réseau(x) urbain(s) que vous souhaitez emprunter
- (4) En application de l'article 441-6 du code pénal, sera puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originellement sincère.
- (5) Nom ou raison sociale de l'entreprise

Cachet de l'employeur

Apposer le cachet de l'employeur

\* Conformément à la loi "Informatique et libertés" N°78-17 du 6 janvier 1978, nous vous informons du caractère obligatoire des informations mentionnées avec une astérisque, permettant d'effectuer la gestion de notre clientèle. Les destinataires de vos informations sont les personnes habilitées de la SNCF ou des prestataires agréés de la SNCF. Vous pouvez exercer un droit d'accès et des rectification des données vous concernant, en vous adressant à SNCF PROXIMITÉS - Direction Marketing et Services à la Clientèle - 209-211 rue de Bercy - 75585 PARIS cedex 12.

**Partie réservée à ContactTER**

N° client

Km  Valable jusqu'au  /  /

**A remplir par le demandeur (en majuscules au stylo bille noir) Tout dossier incomplet ou raturé ne pourra être traité**

\*(1)  Mademoiselle  Madame  Monsieur Né(e) le\*  /  /   
JOUR MOIS ANNEE

Nom\*

Prénom\*

Téléphone (2) Domicile  Téléphone (2) Mobile

e-mail (2)

Appt, Esc, Etage

Bât, Imm, Rés

N° et Voie

BP, Lieu dit

Code postal  Ville

Gare domicile  Gare lieu de travail

Réseau(x) urbain(s)(3)  domicile  lieu de travail  domicile+lieu de travail

**Depuis combien de temps utilisez-vous un abonnement de travail? (1)**  
 c'est la 1ère fois  moins de 1 an  entre 1 an et 5 ans  plus de 5 ans

**Utilisez-vous le plus souvent un abonnement ? (1)**  
 mensuel  hebdomadaire

Collez ici votre photo  
d'identité  
35 x 41 mm  
Fond neutre  
Non utilisée  
Non scannée  
Non photocopiée  
suivant la norme  
ISO/IEC 19794-5 de 2005  
type carte d'identité

**SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'ABONNEMENT PASSEO MENSUEL**

Je ne souhaite pas que la SNCF utilise mes coordonnées pour recevoir des informations commerciales

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales du tarif

DATE:  SIGNATURE:   
(obligatoire) (obligatoire)

**ATTESTATION A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR (en majuscules) (4)**

Société (5)\*

Bât, Imm, Rés

N° et Voie

BP, Lieu dit

Code postal  Ville

certifie employer le demandeur  Lieu de travail   
 indiqué ci-dessus

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ signature

Attestation valable 12 mois

- (1) cocher la case utile
- (2) Ces informations permettent à la SNCF de vous communiquer ses offres commerciales et promotionnelles par voie électronique
- (3) cocher la case correspondant au(x) réseau(x) urbain(s) que vous souhaitez emprunter
- (4) En application de l'article 441-6 du code pénal, sera puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originellement sincère.
- (5) Nom ou raison sociale de l'entreprise

\* Conformément à la loi "Informatique et libertés" N°78-17 du 6 janvier 1978, nous vous informons du caractère obligatoire des informations mentionnées avec une astérisque, permettant d'effectuer la gestion de notre clientèle. Les destinataires de vos informations sont les personnes habilitées de la SNCF ou des prestataires agréés de la SNCF. Vous pouvez exercer un droit d'accès et des rectification des données vous concernant, en vous adressant à SNCF PROXIMITÉS - Direction Marketing et Services à la Clientèle - 209-211 rue de Bercy - 75585 PARIS cedex 12.

Cachet de l'employeur

Apposer le cachet de l'employeur

## Conditions générales d'utilisation de Passéo mensuel

### 1 - Description de l'abonnement Passéo mensuel

1-1 Passéo mensuel est utilisable uniquement sur le parcours choisi par le bénéficiaire, en 2<sup>ème</sup> classe, sur les lignes dont le détail est repris dans la brochure explicative à disposition de la clientèle dans les gares, la boutique Infobus Libéo et sur le site internet ([www.ter-sncf.com](http://www.ter-sncf.com))

1-2 Passéo mensuel est réservé aux personnes physiques, salariées ou exerçant une activité professionnelle et résidant sur la région Limousin.

1-3 Passéo mensuel est composé d'une carte d'identification strictement personnelle valable un an et d'un coupon mensuel.

1-4 Le coupon mensuel est valable un mois à partir du premier jour du mois.

### 2 – Adhésion à Passéo mensuel

2-1 Le formulaire d'abonnement est disponible en Gare, à la boutique Infobus Libéo de Brive, auprès du Centre Relation Client ContactTER ou par téléchargement sur internet ([www.ter-sncf.com](http://www.ter-sncf.com)).

2-2 L'abonnement est souscrit soit auprès des points de vente Passéo (cf 3-1), soit par correspondance à ContactTER (enveloppes T disponibles en gare et boutique Infobus Libéo).

2-3 Le bénéficiaire doit fournir le contrat d'abonnement entièrement complété et une photo (format 35 x 41mm non utilisée, non scannée et non photocopiée) permettant l'identification du bénéficiaire sans ambiguïté. Tout dossier incomplet ou raturé ne pourra être traité. Le dossier d'adhésion doit être rempli en majuscule au stylo bille noir.

2-4 La carte d'identification, sera envoyée par courrier à l'abonné au plus tard 15 jours ouvrables après réception du dossier complet.

2-5 La signature du dossier d'adhésion Passéo, après acceptation du dossier, entraîne la création d'un code client.

### 3-Vente des coupons Passéo mensuel

3-1 Les coupons Passéo mensuels sont commercialisés en gares de Brive et de Tulle, à la boutique Infobus Libéo de Brive et sur les Distributeurs de Billetteries Automatiques TER Limousin de Brive et de Tulle. Le premier coupon mensuel peut-être acheté dès le jour de dépôt du dossier complet dans un point de vente Passéo. Sur ce coupon, apparaîtra la mention « carte d'identification en cours de confection ».

3-2 L'abonné peut retirer son coupon mensuel à partir du 20 du mois précédent.

3-3 Le prix de l'abonnement est révisable une à deux fois par an à compter du 01/01/2012.

### 4-Paiement des coupons Passéo mensuel

4-1 Le paiement des coupons Passéo mensuel se fait en gares de Brive et de Tulle, à la boutique Infobus Libéo de Brive et sur les Distributeurs de Billetterie Automatiques TER Limousin de Brive et de Tulle, par Carte Bancaire, espèces ou par chèque (uniquement aux guichets des gares ou de la boutique Infobus Libéo).

4-2 Le payeur peut être différent de l'abonné titulaire l'abonnement Passéo mensuel.

4-3 Un payeur peut prendre en charge plusieurs abonnements Passéo mensuel.

4-4 L'achat des coupons mensuels à bord n'est pas possible.

### 5 - Conditions d'utilisation de l'abonnement Passéo mensuel

5-1 La carte d'identification et le coupon mensuel doivent être utilisés conjointement et être présentés ensemble, à la montée, aux conducteurs des réseaux Libéo et TUT et lors des contrôles, à bord des trains et cars TER Limousin et Intercités.

5-2 Passéo mensuel permet l'accès aux réseaux TER Limousin, Intercités, Libéo et TUT dans la limite du parcours indiqué sur le coupon mensuel.

5-3 L'abonné peut prendre ou quitter le train à une gare intermédiaire du parcours pour lequel son abonnement a été souscrit en abandonnant tout droit au parcours non effectué.

5-4 En cas de doute sur l'identité de l'abonné, lors d'un contrôle, il peut être demandé un justificatif d'identité.

5-5 Toute utilisation irrégulière de la carte d'identification ou du coupon mensuel de transport (oublie de la carte d'identification ou du coupon mensuel, surclassement, modification de parcours, ...) constatée lors d'un contrôle, entraîne le paiement d'une indemnité conformément aux règles de régularisation en vigueur.

5-6 Toute utilisation frauduleuse de la carte d'identification ou du coupon mensuel de transport (falsification, contrefaçon, utilisation par une tierce personne ...) constatée lors d'un contrôle, entraîne le retrait immédiat de la carte d'identification et du coupon mensuel, et le paiement d'une indemnité conformément aux règles de régularisation en vigueur, sans préjudice de poursuites devant les tribunaux.

5-7 Passéo mensuel ne permet pas l'achat d'un billet pour effectuer un parcours train au-delà de la destination couverte par le coupon de Passéo mensuel ; ni même l'achat d'un complément de parcours à bord des trains.

### 6 – Modifications de parcours en cours d'abonnement Passéo mensuel

6-1 Tous les changements de parcours de l'abonnement sont possibles pendant toute la durée de l'abonnement.

6-2 Modification de la gare domicile : la modification est demandée par écrit ou par téléphone à ContactTER. Un courrier ou un mail de confirmation sera envoyé. Il n'est pas procédé au remboursement du coupon précédemment acheté en cours de validité.

6-3 Modification de la gare du lieu de travail : une nouvelle attestation employeur est à compléter sans joindre de photo d'identité et à envoyer à ContactTER (enveloppes T disponibles en gares et boutique Infobus Libéo). Remboursement à 50% du coupon précédemment acheté, en cours de validité, si la demande est présentée avant le 10 du mois ; si la demande est présentée après il n'est pas procédé au remboursement du coupon précédemment acheté, en cours de validité.

6-4 L'échange du coupon est gratuit si la demande est présentée au plus tard la veille du 1<sup>er</sup> jour de validité.

### 7 - Perte ou vol

7-1 La perte ou le vol de la carte d'identification Passéo mensuel doit être immédiatement signalé à ContactTER par téléphone ou par courrier.

7-2 Une demande de duplicata de la carte d'identification doit être réalisée en renvoyant le double de l'attestation patronale avec une nouvelle photo d'identité. ContactTER. Le premier duplicata dans une période de 12 mois est gratuit. Chaque duplicata suivant sera facturé 10€, à régler aux guichets des gares de Brive et de Tulle. Le justificatif de paiement doit être joint à la demande de duplicata.

7-3 La carte d'identification de remplacement est envoyée par courrier à l'abonné dans un délai de 10 jours ouvrables à partir de la réception la date de réception de la demande de remplacement par ContactTER.

7-4 Conformément à la réglementation en vigueur, l'abonné ne peut voyager sans titre de transport. Il doit acheter des titres de transport pour se déplacer dans l'attente de réception de sa nouvelle carte d'identification. Ceux-ci ne seront pas remboursés.

7-5 La perte ou le vol des coupons mensuels ne donne pas lieu au remboursement de ces derniers.

7-6 Tous coupons mensuels retrouvés avant sa fin de validité doit être restitué aux guichets des gares de Brive ou de Tulle.

### 8 – Après-vente de Passéo mensuel

8-1 Les coupons mensuels Passéo sont échangeables uniquement aux guichets des gares de Brive et de Tulle sans frais, avant le premier jour de validité.

Le remboursement direct à ces mêmes guichets est possible avant le premier jour de validité, sous réserve que le prix d'achat soit supérieur à 4,50€. Une retenue de 10% sur le montant est effectuée pour les frais de traitement.

8-2 Un remboursement partiel (50%) peut intervenir avant le 10 du mois de validité du coupon mensuel. Le remboursement est possible sous réserve que le prix d'achat soit supérieur à 5,00€.

Ce remboursement est uniquement autorisé dans les cas suivants : maladie, accident (présentation d'un certificat médical), licenciement sans préavis (présentation de la lettre de licenciement) ou changement de lieu de travail (compléter une nouvelle attestation employeur).

### 9 – Dispositions diverses

9-1 Le service gérant les dossiers d'adhésion et les réclamations de Passéo mensuel est ContactTER :

ContactTER Limousin  
11 rue de Dion Bouton  
87 280 LIMOGES  
Tel : 0.825.87.23.19 (0,35€/minute)

9-2 Les données collectées font l'objet d'un traitement informatisé dont la finalité est la gestion de la clientèle abonnée Passéo mensuel.

Ce traitement, déclaré à la CNIL, est réalisé par la SNCF et des prestataires agréés par la SNCF.

Les informations sont obligatoires, sauf le courriel et les numéros de téléphone, pour pouvoir traiter la demande d'abonnement.

A défaut d'avoir renseigné les informations obligatoires, la demande ne peut être traitée. A défaut d'avoir renseigné le courriel et les numéros de téléphone le client ne pourra être contacté à des fins de gestion par ces canaux. Ceux-ci permettent aussi à la SNCF de communiquer ses offres commerciales et promotionnelles par voie électronique.

Un droit d'accès d'interrogation ou de rectification de ces données, d'opposition à leur traitement pour motif légitime ou d'opposition à la conservation sous forme numérisée de sa photographie peut être exercé par toute personne concernée par le traitement (cf 7-1). Dans ce dernier cas, une nouvelle photo est demandée pour mettre à disposition une nouvelle carte d'identification.

9-3 L'abonné déclare être informé que tout appel par l'abonné ContactTER Limousin est susceptible d'être enregistré à des fins de contrôle de qualité de service. A ce titre, si l'abonné ne souhaitait pas être enregistré, ce dernier devra le signaler en début d'appel à l'opérateur. L'abonné dispose également d'un droit d'accès aux dits enregistrement